

Viviane Reding

**Membre de la Commission européenne responsable pour la Société
d'Information et Médias**

**“LE CONTENU CULTUREL NUMÉRIQUE EN EUROPE:
LES DÉFIS CONJOINTS DE LA NUMÉRISATION, DE L'ACCÈS ET DE LA
PRÉSERVATION”**

Luxembourg, le 21 juin 2005

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

La Présidence luxembourgeoise a choisi le moment opportun pour organiser cette conférence internationale sur la numérisation des contenus culturels en Europe.

Il y a en effet une volonté de la part des Etats membres et des institutions culturelles de renforcer les politiques et les actions dans ce domaine. La lettre de six Chefs d'Etats adressée au Président Barroso en avril dernier, ainsi que la lettre de 19 bibliothèques nationales, ont démontré clairement l'intérêt politique majeur de rendre le contenu culturel européen plus visible et mieux accessible à travers sa numérisation.

Les travaux qui auront lieu durant ces deux jours permettront de discuter des actions des Etats membres, des institutions culturelles et de la Commission européenne pour numériser le patrimoine culturel et de dégager des pistes pour la collaboration future. Ils permettront d'analyser les défis que nous devons relever pour que cette vaste entreprise de numérisation des contenus culturels aboutisse à des résultats qui soient à la hauteur des enjeux culturels et économiques en présence.

Une telle analyse, impliquant tout les pays de l'Union n'aurait pas été possible sans la mise en place en 2001 du groupe des représentants des Etats membres – le NRG, qui est présent à cette conférence. Créé en 2002 avec le soutien de fonds communautaires, le réseau MINERVA, a permis de rassembler les informations et de faire démarrer la coopération entre les Etats membres. Il a également permis une collaboration avec d'autres pays tels que la Russie et Israël qui participent au projet MINERVA et aux travaux du NRG en qualité d'observateur.

1. LES ENJEUX – CULTURELS ET ECONOMIQUES

Le patrimoine culturel numérisé joue un rôle économique et sociétal de plus en plus important. Les échanges et l'utilisation des informations ainsi que leur transformation en connaissance sont un moteur de croissance et de productivité pour l'industrie et le commerce mais aussi un secteur d'activité économique important en soi, qui contribue de manière importante aux objectifs de croissance et de création d'emplois. On peut estimer le poids des industries du contenu dans l'économie européenne à environ 5%.

Les institutions culturelles comme les bibliothèques et les musées, ont, elles aussi, un impact économique important. A titre d'exemple, une étude récente menée pour la British Library a conclu que la bibliothèque apporte 4 livres sterling en valeur ajoutée à chaque livre sterling investie par le gouvernement. Autre exemple, qui se rapporte directement à la numérisation, la RAI a constaté que l'exploitation de ses archives audiovisuelles avait augmenté de 85% trois ans après leur numérisation.

2. POURQUOI NUMÉRISER ?

Il y a deux raisons principales pour la numérisation : préserver notre patrimoine et le rendre plus accessible. Commençons par la préservation : une partie de nos bibliothèques, nos cinémathèques, nos archives télévisuelles et sonores doit être numérisée pour être sauvegardée. En particulier les archives audiovisuelles sont exposées au risque que leurs collections en format analogique se dégradent. Une étude récente a identifié dans les grandes archives audiovisuelles des Etats membres 1 million d'heures de film, 1,6 millions d'heures d'enregistrements vidéo, et 2 millions d'heures de son qui risquent de disparaître à court terme si des actions urgentes pour les transférer sur support numérique ne sont pas prises. Une grande partie de l'histoire du 20^{ème} siècle se trouve dans les archives audiovisuelles. Nous risquons donc de perdre la mémoire des grands événements qui ont forgé l'Europe d'aujourd'hui si nous ne parvenons pas à les conserver. Il est paradoxal de constater que le patrimoine des siècles précédents reste parfois plus accessible pour nos enfants que celui de notre passé plus récent.

Une deuxième raison pour la numérisation est qu'elle permet de valoriser notre patrimoine en le rendant plus accessible. Les bibliothèques des 25 Etats membres contiennent plus de 2 milliards de livres. Les plus grandes bibliothèques nationales possèdent des collections de plus de 100 millions livres et autres objets. Moins de 2% des collections sont à présent disponibles sous un format numérisé. La numérisation est indispensable pour mieux les exploiter à des fins culturelles, éducatives, informatives et de recherche.

L'hébergement et l'exploitation du patrimoine culturel européen ne sont d'ailleurs pas uniquement l'apanage des grands musées, bibliothèques ou archives audiovisuelles. Il faut également tenir compte des institutions régionales et locales, qui, bien souvent par manque de moyens, ne peuvent accéder aux nouvelles technologies de l'information. En raison de l'insuffisance d'espace d'exposition et de l'absence de numérisation les conservateurs des musées régionaux ont récemment estimé que seul 1/5ème de leurs collections est accessible au public¹. La numérisation sauvera ces collections de l'oubli et les rendra visibles pour tous.

3. QUELS SONT LES GRANDS DÉFIS ?

Les défis sont de nature organisationnelle, technique, économique et juridique.

Aspects économiques

Vu la quantité de livres, de documents et d'autre matériel dans les bibliothèques et les archives, leur numérisation requiert des moyens financiers très importants. Les estimations des coûts varient en fonction de la qualité de l'original, de la définition de l'image et du traitement. Le prix moyen

¹ Verbal comments received at meeting of museum conservators

pour numériser une page se situe entre 0.5 et 1.0 Euro. La numérisation elle-même ne représente que 30% des coûts. L'ajout des descriptions qui permettent de trouver les livres et de les placer dans un contexte se situe également à 30%. Les frais administratifs s'élèvent à 40%. Le coût du projet de Google qui porte sur la numérisation de 15 millions de livres est estimé entre 150 et 200 millions de dollars.

Aspects organisationnels

L'ampleur du défi économique montre qu'il est nécessaire de coopérer au niveau européen pour parvenir à une utilisation optimale des ressources disponibles. Cette coopération devrait, entre autres, permettre d'éviter la numérisation multiple de documents identiques et d'aboutir à une numérisation unique suivie d'une diffusion multiple. Cela exigera le renforcement de la concertation des acteurs responsables lors de la sélection des fonds à numériser.

Les échanges d'informations sur les bonnes pratiques sont un moyen important pour renforcer les compétences nécessaires des institutions culturelles – qu'elles soient grandes ou petites. Le projet MINERVA a déjà apporté une contribution à ce sujet. En mars 2004, MINERVA a publié un manuel qui résume les bonnes pratiques dans divers domaines de la numérisation tels que la sélection des contenus, l'identification des matériels et programmes de numérisation à utiliser, la manipulation des originaux, les processus de numérisation et la prise en considération des droits de propriété intellectuelle. MINERVA a également mis en ligne un prototype pour les petits musées afin de les aider à développer un site internet de qualité.

La nécessité de coopération ne se limite pas à une coordination entre organisations publiques. Les partenariats public-privé peuvent accélérer les efforts de numérisation. Google est un exemple récent d'un tel partenariat avec un modèle économique certainement original. Mais ce type de collaboration n'est, certes, pas nouveau pour l'Europe. En Espagne, il y a déjà plus de 10 ans, l'Archivo General de Indias avait numérisé 8 millions de documents avec le soutien de El Corte Inglés et IBM Espagne. De même, certaines collections du Louvre ont été numérisées avec le soutien du mécénat d'entreprise. Telecom Italia supporte la numérisation d'une bibliothèque à Milan.

Aspects techniques

Les progrès de la technologie peuvent contribuer à faire baisser le prix de la numérisation et à augmenter sa qualité et son efficacité. A cette fin, il faudra rassembler toutes les connaissances des spécialistes dans les Etats membres – qu'elles viennent des entreprises, des bibliothèques ou archives ou des universités. Une collaboration interdisciplinaire dans de véritables centres de compétence peut faire progresser les techniques de numérisation en Europe.

Préservation du contenu numérique

Comme le constatent les lignes directrices du projet MINERVA, l'objectif à long terme d'un projet de numérisation est de protéger les données qu'il crée et de les garder accessibles le plus longtemps possible. Mais, pour rester accessible, le matériel numérique doit être entretenu. Sans une migration vers de nouveaux supports, il risque de devenir illisible ou d'être perdu. Pour cette raison, la numérisation des contenus doit être accompagnée par une stratégie de préservation numérique. Mieux encore, la préservation du contenu numérique doit faire intégralement partie de toute politique de numérisation, pour que celle-ci soit durable et économiquement viable.

En effet, l'investissement nécessaire pour la numérisation à grande échelle est si important qu'il serait dans la majorité des circonstances inconcevable de faire cet exercice à court terme. Il n'existe toutefois pas encore de méthodes et de systèmes fiables qui permettent de conserver le contenu numérique à long terme. Développer de telles méthodes est un des grands défis pour l'avenir.

Aspects droit d'auteurs.

La numérisation soulève aussi des défis juridiques notamment en matière du respect du droit d'auteur.

La numérisation implique de faire une copie et génère donc le paiement de droits d'auteurs.

Même si une bibliothèque dispose des droits de numériser un livre, cela ne signifie pas qu'elle a les droits de fournir l'accès en ligne à la version numérisée. La crainte d'enfreindre la législation sur les droits d'auteur conduit des bibliothèques à éviter de numériser les œuvres récentes avec le risque que ces œuvres deviennent moins présentes dans notre monde numérique.

Certes, il y a un nombre important d'objets – livres, peintures, manuscrits historiques qui ne tombent plus sous le régime des droits de propriété intellectuelle parce que, par exemple, plus de 70 ans se sont écoulés depuis la mort de l'auteur. La situation n'est pas toujours simple pour autant. Comme l'a constaté la Bibliothèque nationale de France, les rééditions d'œuvres libres de droit avec de nouvelles préfaces peuvent conduire à des situations où les volumes 2, 3 et 4 d'une œuvre peuvent être numérisés mais pas le premier, qui comporte un droit d'auteur plus récent.

4. QU'EST-CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ FAIT ?

Coopération

Ces défis majeurs ne sont pas nouveaux : ils ont été identifiés en 2001 lors d'une conférence organisée à Lund à l'initiative de la Commission. Cette initiative a abouti à la définition des « principes de Lund ». Ils constituent la base des débats qui auront lieu durant ces deux jours de conférence. Ces principes reconnaissent l'importance de mettre en valeur le patrimoine culturel européen en le rendant universellement accessible. Les actions prioritaires préconisent la mise en place de mécanismes de coopération entre les programmes et les actions de numérisation dans les Etats membres.

Je salue l'initiative prise par les Etats membres d'établir le groupe de représentants nationaux – le NRG – et les liens étroits qu'il a forgé avec le projet MINERVA. C'est une bonne base pour la coopération au niveau européen. Cette coopération devra, à l'avenir, se déployer à de multiples niveaux : entre les Etats membres, entre les institutions culturelles, mais aussi entre le secteur public et le secteur privé. Vu les enjeux économiques et les coûts, les partenariats « public-privé » représentent un élément important de cette structure de coopération.

Projets de recherche en cours

Dans le cadre des programmes de recherche communautaires, la Commission européenne soutient un nombre important de projets qui contribuent au développement technologique et à la mise en place de services avancés concernant les bibliothèques numériques. D'autres projets traitent de nouveaux outils et systèmes pour numériser le patrimoine culturel, surtout dans les musées et les sites archéologiques.

Parmi les grands projets, PRESTOSPACE, co-financé par le budget communautaire à concurrence de 9 millions d'euros, vise à la mise au point de techniques de restauration et de numérisation rapides des archives audiovisuelles. Ce projet est complémentaire des actions entreprises dans le cadre du programme Media qui soutient la constitution de catalogues de films en format numérique. Le projet BRICKS est en train de développer un système de bibliothèques ou musées virtuels ouvert à la participation de toute institution culturelle pour créer son contenu et développer des services innovateurs pour les utilisateurs. Le projet TEL (the European Library) a fourni un point d'accès unique aux catalogues des bibliothèques européennes et donne également accès à nombre de leurs contenus numérisés.

Ces projets européens complètent un nombre important d'initiatives prises au niveau national. Vous aurez notamment le loisir, durant cette conférence, d'assister à des présentations de projets réalisés au Grand Duché du Luxembourg par la Bibliothèque Nationale, le Centre National de l'Audiovisuel et la ville de Luxembourg.

Le ministère luxembourgeois de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a également favorisé la mise en place du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE). Ce dernier a développé un « European Navigator » (ENA) qui permet une recherche multimédia à la fois multisource et multilingue, dans le domaine du patrimoine européen numérisé.

5. REPONDRE AUX DEFIS AU NIVEAU EUROPEEN

La Commission européenne vient d'adopter l'initiative i2010. Celle-ci fournit un cadre stratégique pour le développement de la société de l'information. Les trois priorités de l'initiative sont :

- i) l'achèvement d'un espace européen unique de l'information;
- ii) le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans la recherche sur les TIC;

- iii) l'achèvement d'une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion.

J'ai souhaité que les bibliothèques numériques soient l'une des actions phares de i2010. Dans cette optique, je présenterai dans les mois à venir une communication sur les bibliothèques et les archives à l'ère numérique. Cette communication abordera les questions soulevées par la numérisation, la préservation et l'accès aux contenus numériques qui sont cruciales pour l'évolution future des bibliothèques et archives. Elle annoncera des actions nouvelles et renforcées pour la numérisation et la préservation. Elle sera accompagnée d'une consultation en ligne en vue de susciter un débat pour définir les actions à moyen terme.

Renforcer la co-opération

MINERVA témoigne des bénéfices que les musées, archives et bibliothèques peuvent recueillir de la stimulation des coopérations au niveau national et international. A l'avenir, cette coopération dans le domaine de la numérisation doit être renforcée pour passer de l'échange de bonnes pratiques à la réalisation d'objectifs tangibles et mesurables. En particulier l'utilisation d'objectifs de numérisation quantifiés et mesurables pourrait être un stimulus pour tous. De tels objectifs permettraient de comparer le progrès dans les différents Etats membres et de mesurer les progrès sur la voie de la numérisation.

Bien sûr, en raison du principe de la subsidiarité, les Etats membres sont responsables au premier chef de leur patrimoine et de leurs politiques culturelles, et par conséquent, des projets de numérisation. Néanmoins, les actions au niveau communautaire, telles que MINERVA, ou des projets communs de recherche, ont démontré qu'ils apportent une réelle valeur ajoutée.

eContent+

Le programme eContentplus a été récemment adopté par le Parlement européen et le Conseil. Il vise à rendre le contenu numérique dans la Communauté plus accessible, utilisable et exploitable. Il consacrera, de 2005 à 2008, 60 millions d'euros à l'accès aux contenus numériques dans le domaine culturel. Le programme ne financera pas la numérisation même, mais permettra de relier les collections nationales déjà numérisées. Ainsi, l'utilisateur pourra plus facilement combiner le matériel qui l'intéresse provenant de collections différentes.

Renforcer la recherche

Parallèlement, les actions pertinentes dans le domaine de la recherche seront renforcées. A l'occasion du 5^{ème} appel à propositions qui a été lancé en mai 2005 dans le cadre du programme de recherche IST, la Commission consacrera 34 millions d'euros pour soutenir le développement d'outils et de systèmes qui assureront durablement l'accessibilité et l'utilisation des ressources culturelles et scientifiques. Ainsi, pour la première fois, un budget est spécifiquement réservé pour les projets de préservation des données numériques dans le cadre du programme de recherche.

A l'avenir, de nouvelles initiatives, dans le cadre des programmes de la recherche, sont prévues en ce qui concerne la numérisation et la préservation numérique. Une toute nouvelle idée qui est particulièrement prometteuse est l'investissement dans des **centres de compétence**. Il est essentiel de rassembler le savoir-faire dans les domaines de la numérisation et de la préservation. Pour cela de partenariats sont nécessaires impliquant les décideurs politiques, les bibliothèques, les archives, la recherche et des partenaires privés. Un réseau européen de ces centres de compétence renforcera l'excellence et aidera toutes les institutions culturelles et leur personnel à faire face aux défis pour numériser leurs collections. Les centres de compétence développeront des solutions techniques avancées pour aborder la numérisation et la préservation. Ils mettront ces solutions à la disposition de toutes nos institutions en les adaptant si nécessaire aux besoins individuels. Ils supporteront également le développement de compétences, qui manquent aujourd'hui, surtout dans les petites institutions.

6. CONCLUSION

La numérisation du patrimoine culturel et scientifique européen est un défi majeur du point de vue culturel et économique. Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de réaliser le rêve des savants du passé : la création d'une bibliothèque universelle.

Pourtant, à ce jour, moins de 2% des contenus des bibliothèques et des archives sont disponibles sous forme numérisée. Si nous voulons faire de réels progrès, un clair engagement des Etats membres et de la Commission est nécessaire. Je suis déterminée à œuvrer dans ce sens. Je suis convaincue que, avec la contribution des acteurs tels que MINERVA, le NRG et toutes les institutions culturelles impliquées, nous pourrons faire un pas important vers la réalisation d'une bibliothèque européenne virtuelle.

Je vous souhaite une conférence fructueuse.